

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 7 (1898)
Heft: 30

Artikel: Der Beherzigung empfohlen
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-523015>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ersteinst * * *
* * * Sonntags

Abonnement:

Für die Schweiz:
12 Monate Fr. 5.—
6 Monate „ 3.—
3 Monate „ 2.—

Für das Ausland:
12 Monate Fr. 7.50
6 Monate „ 4.50
3 Monate „ 3.—

Vereins-Mitglieder erhalten das Blatt gratis.

Inserate:

20 Cts. per 1 spatige Petitzeile oder deren Raum. — Bei Wiederholungen entsprech. Rabatt. Vereins-Mitglieder bezahlen 10 Cts. netto per Petitzeile oder deren Raum.



Paraissant * * *
* * * le Samedi

Abonnements:

Pour la Suisse:
12 mois Fr. 5.—
6 mois „ 3.—
3 mois „ 2.—

Pour l'Étranger:
12 mois Fr. 7.50
6 mois „ 4.50
3 mois „ 3.—

Les Sociétaires reçoivent l'organe gratuitement.

Annonces:

20 Cts. pour la petite ligne ou son espace. — Rabais en cas de répétition de la même annonce. Les Sociétaires payent 10 Cts. net par petite-ligne ou son espace.

Organ und Eigentum des
Schweizer Hotelier-Vereins

7. Jahrgang | 7^{me} Année

Organe et Propriété de la
Société suisse des Hoteliers

Redaktion und Expedition: Sternengasse No. 21, Basel * TÉLÉPHONE 2406 * Rédaction et Administration: Rue des Etoiles No. 21, Bâle.

La traduction de l'article de fond du dernier numéro "Pas de fumée sans feu" ne paraîtra que la semaine prochaine, pour cause d'absence du traducteur.

La criminalité dans les hôtels.

(Correspondance).

La saison d'été bat en ce moment son plein dans la Suisse, et les étrangers de tous pays parcourent en troupes nombreuses et peuplent les monts et les vallées superbes de notre patrie. Je voudrais profiter de l'occasion pour attirer l'attention toute particulière de mes collègues sur une classe de voyageurs que l'on rencontre toujours dans les endroits où se pressent les touristes et où, par conséquent, la surveillance des éléments divers qui peuplent les hôtels est le plus difficile.

Comme l'hygiène suit l'armée victorieuse sur les champs de bataille, de même l'escroc de haut vol, le chevalier d'industrie suit le flot des étrangers pendant la saison. Il se montre sous les déguisements les plus divers et partout il trouve des victimes. C'est donc un devoir, pour tous les intéressés, de mettre un frein à ses exploits et de prémunir hôteliers et voyageurs contre ses méfaits, en publiant certains cas typiques.

Ces filibustiers ne se distinguent par aucun caractère extérieur; au contraire, ce sont presque toujours des hommes liants, aimables, à la tenue et aux vêtements élégants, qui se sentent partout chez eux, parlent toutes les langues, se réfèrent à des connaissances distinguées et sont toujours prêts à témoigner la plus grande complaisance envers leurs compagnons de voyage, pour s'insinuer plus sûrement dans leur confiance.

Nous irions trop loin en spécifiant par le menu les cas malheureusement trop nombreux qui ont, ces années précédentes, signalé leur existence. Il suffira de citer quelques exemples et de prier tous nos collègues de publier immédiatement ici même les faits les plus récents; il sera le meilleur moyen de prévenir le retour de ces escroqueries.

Le filou, qui a fait le plus parler de lui, était en son temps l'*Homme noir*, un coquin qui, le jour, offrait toute l'apparence d'un gentleman accompli. La nuit, dans un tricot noir qui le révélait des pieds à la tête, il rôdait dans les corridors des hôtels et se glissait dans les chambres dont les portes n'étaient pas solidement fermées, pour y dérober tous les objets de valeur, avec une habileté incroyable et sans causer le moindre bruit. Finalement, il fut pris sur le fait à Berlin et condamné en Allemagne à plusieurs années de prison.

Il a fait école, et plus d'un de ses imitateurs "opère" actuellement sur le continent. Un autre de ces filous travaille de la même manière; seulement, il ne s'introduit pas dans les hôtels comme client, mais il cherche à trouver une place en qualité de domestique ou de lampiste et naturellement, il est bien muni de faux certificats.

Comme employé de l'hôtel, il peut, sans éveiller l'attention, circuler dans les corridors, et profite habilement de cette circonstance pour placer le soir sous les portes de chambres des bouchons de liège taillés en forme de coins. Les serrures, sous la résistance des portes ne peuvent plus se fermer et les étrangers, qui ne s'aperçoivent de cet inconvénient qu'au moment de se mettre au lit, sont obligés de laisser leurs chambres non fermées.

Alors, dans le demi-jour du crépuscule, qui jette sur tous les objets une lueur grisâtre et incertaine, il fait sa tournée de pillage. Or, comme il a, en dehors de l'hôtel un ou plusieurs complices auxquels il jette le butin par

une des fenêtres, il a jusqu'à présent réussi à échapper au châtiement. Bien que, comme cela se comprend, on ne le souffre pas longtemps dans le même établissement, car les soupçons ne tardent pas à tomber sur lui, et que le concours des complices n'ait jamais permis d'établir la possession des objets volés, il a été congédié partout.

Depuis l'an dernier, l'*International Society of Hotel Thieves* a introduit une innovation, sans doute que ne pas rester à l'arrière-plan, dans notre siècle d'inventions. Ses membres ont trouvé un instrument très pratique, au moyen duquel ils peuvent, sans peine, ouvrir du dehors les portes les mieux fermées. Ils sont partis de l'idée que la plupart des hôtels emploient encore, pour fermer les chambres, l'ancienne clef à barbe, et que les voyageurs ont l'habitude, pour empêcher l'introduction dans la serrure d'une fausse clef ou d'un passe partout, de laisser leur clef dans la serrure, à l'intérieur, après en avoir donné un tour.

Le moderne larron d'hôtel a profité de ces particularités pour les exploiter à son avantage. Le nouvel instrument qu'il a inventé ressemble de tous points aux ciseaux d'acier dont tous les coiffeurs se servent pour friser les cheveux et spécialement la moustache, avec cette différence que les deux extrémités supérieures sont creuses et munies à l'intérieur d'une mince charnière; elles forment ainsi une pince, qui, en raison de sa forme allongée, ronde et étroite, pénètre dans tous les trous de serrure.

Le larron opère alors de la façon suivante: Après avoir logé plusieurs jours à l'hôtel, en avoir exactement relevé la topographie (couloirs, escaliers, fenêtres, niches et autres recoins) et s'être renseigné sur la richesse, les habitudes, les numéros des chambres des hôtes, par une étude attentive de la liste des voyageurs et des questions adroitement posées aux employés, il se met à l'ouvrage. Il fait toujours ses visites aux premières heures du crépuscule, car il n'a pas besoin d'une lanterne, c'est le moment du profond sommeil et le demi-jour incertain rend les reconnaissances à peu près impossibles.

D'une main exercée le voleur introduit la pince dans le trou de la serrure et, bientôt il appuie fortement, au moyen de son outil, sur la barbe de la clef dans la serrure; sous une légère pression le pêne revient en arrière et la porte peut être ouverte. Il est rare que le dormeur se réveille dans la chambre; si cela arrive, le voleur, avec ou sans butin, a depuis longtemps disparu dans la pénombre du couloir. Je livre sur demande, contre remboursement des frais, la photographie de ce nouvel engin d'effraction.

Fait typique, les larrons d'hôtel n'opèrent presque jamais seuls; ils ont d'ordinaire, au dedans ou au dehors de l'hôtel qu'ils visitent, un ou plusieurs complices, dont la tâche consiste à recevoir les objets volés et à prévenir ainsi les conséquences d'une perquisition domiciliaire ou corporelle.

Ces spécialistes du monde du crime se présentant de la façon la plus correcte et prenant le plus grand soin d'éviter tout ce qui pourrait éveiller l'attention, il est extrêmement difficile à l'hôtelier et à son personnel de se mettre en garde contre eux. Dans le cas même où un soupçon s'éveille, la crainte d'une méprise et d'un scandale inévitable empêche l'hôtelier d'obliger à temps son client désagréable à quitter l'hôtel.

La police locale ne découvre à peu près jamais ces malfaiteurs habiles et toujours pourvus d'argent; seul le détective d'une grande ville, au courant de toutes leurs ruses, pourrait réussir à en pincer un sur le fait.

Je dois signaler à mes collègues un indice, qui n'est pas toujours probant. Presque tous les membres de cette catégorie de voleurs sont de nationalité étrangère, principalement des Polonais, Roumains, Grecs ou Espagnols, qui ne

peuvent pas facilement modifier la couleur foncée de leur peau et de leurs cheveux. Aussi, dans la belle saison, paraît-il commandé de prendre certaines précautions, à quelques exceptions près, vis-à-vis de ces messieurs à l'accent exotique et à l'extérieur élégant qui se lient trop facilement avec les autres voyageurs, surtout plus jeunes qu'eux-mêmes, et portent des noms ronflants, mais peu connus.

Le nombre des chevaliers d'industrie qui, sous le masque de *sportsmen*, de cavaliers ou d'officiers, extorquent l'argent des voyageurs au moyen de jeux de cartes falsifiés, est également considérable.

Il existe encore une autre espèce de filous qui choisissent, non point les voyageurs, mais les hôteliers eux-mêmes comme victimes de leur désagréable industrie. Ils apparaissent habituellement en compagnie féminine et escroquent l'hôtelier, souvent pour des sommes assez élevées, au moyen de dépôts fictifs, de faux chèques ou des emprunts qu'ils contractent en laissant comme garantie de grandes et lourdes malles qui, lors d'une perquisition attentive, ne contiennent rien que des chiffons sans valeur ou des pierres. Dans un cas qui est parvenu à ma connaissance, ces chevaliers d'industrie ont poussé le raffinement jusqu'au point de clouer sur le parquet le fond du coffre, après avoir transporté ailleurs les valeurs qu'il renfermait, dans le but de faire croire qu'il était aussi lourd qu'au moment de son introduction.

Dans la règle, c'est le maître d'hôtel qui fait les frais et il peut s'écrier: *"Gone is gone and lost is lost for ever!"* En effet, lors même qu'on réussit à saisir le chevalier d'industrie, on ne trouve jamais sur lui ni argent, ni valeurs, car il les a depuis longtemps expédiées à une adresse connue de lui seul.

Le pis est, comme nous l'avons déjà dit, que ces escrocs savent se présenter fort bien, exhibent des recommandations d'hôteliers, de médecins de stations thermales ou d'anciens clients. Le maître d'hôtel, sur lequel ils ont jeté leur dévolu, donne facilement dans le panneau, car il ne lui est pas indifférent, en raison de ces recommandations et témoignages, de faire un mauvais accueil au larron, même s'il commence à éprouver un soupçon sur le véritable caractère de son hôte.

Cette esquisse pourrait être facilement étendue et complétée, car j'aurais encore bien des exemples à citer. Si elle contribue en une certaine mesure à éviter quelque dommage à l'un ou l'autre de mes collègues, mon but sera rempli, *e con questo mille saluti a tutti.*

A. Béha-Castagnola
Lugano.

Der Beherzigung empfohlen.

Der Brand des Hotels Schynige Platte gibt einem Korrespondenten des "Luz. Tagbl." Veranlassung zu folgenden Äusserungen:

"Die Hotelbrände mehren sich in den letzten Jahren, und jedes mal wird in der Presse das Schicksal des Hab und Gut verlierenden Dienstpersonals beklagt. So auch diesmal. In einer grösseren Tageszeitung steht zu lesen: "Den acht Dienstboten, meistens Kellnerinnen, verbrannte alles, selbst ihre Kleider. Ein schöner Zug der Gäste war es, dass sie am Morgen für die vom Unglück so hart betroffenen Angestellten eine Kollekte veranstalteten, die einen Betrag von zirka 100 Fr. ergab."

"Das ist in der That anerkennenswert. Allein wir möchten doch wünschen, dass die Presse einmal einen andern Ton anschläge und einen Tadel fallen liesse darüber, dass der

Hotelier die Effekten seines Personals nicht versichert. Viele Hoteliers im Thale, bei denen die Gefahr eines Brandunfalles verschwindend klein ist, stellen alljährlich einen bestimmten Posten für Effekten des Personals in die Police ein; warum sollen andere zurückhalten? Der Betrag der Prämie fällt da kaum in Betracht; es bedarf einfach des guten Willens. Auch ein Wink für die Feuer-Versicherungsgesellschaften, die Aufmerksamkeit ihrer Agenten hierauf zu lenken.

Der Schweizer Hotelierverein hat seinen Mitgliedern wiederholt empfohlen, Hab und Gut des Personals zu versichern. Dessenungeachtet hatte kein Hotel in dieser Richtung versichert, dessen Name in letzter Zeit auf die Liste der bedeutenderen Brandunfälle zu stehen kam; denken wir an Meiringen, Grindelwald, St. Beatenberg, Baden.

Es lohnte sich wohl, diese Angelegenheit näher ins Auge zu fassen, und es wäre geboten, die Haftbarkeit des Hoteliers im Sinne einer Versicherungs-, resp. Entschädigungspflicht auszuheben."

Wir finden diese Klage volland berechtigt, wenn auch auf der andern Seite zugegeben werden muss, dass gerade bei Berg-hotels oftmals die grossen Pachtzinsen an dieser Unterlassungssünde schuld sind. Wie der Einsender erwähnt, hat der Schweizer Hotelier-Verein es sich seit Jahren angelegen sein lassen, seine Mitglieder zur Versicherung der Effekten der Angestellten zu bewegen und hat er zu diesem Zwecke mit der "Bälöise" ein Spezial-Verkommen getroffen, wonach die Mitglieder bei derartigen Versicherungen namhafte Ermässigung geniessen. Leider wird von dieser Begünstigung immer noch zu wenig Gebrauch gemacht und verdient diese Laxheit gerügt zu werden, umso mehr, da bei einer Versicherungssumme von durchschnittlich 500 Fr. per Angestellter, die Prämie auch für kleinere Geschäfte leicht erschwinglich ist. Das Gefühl, eine menschenschuldige Pflicht erfüllt zu haben, dürfte allein schon die Kosten wert sein.

Was es zu einem Hotelier braucht,

definiert "The Hotel" in Boston in folgender zutreffender Weise: "Viele Geschäftsbränder sind so überlaufen, dass, wenn irgendwo eine Stelle frei wird, die Anmeldungen zu Hunderten einlaufen. Eine unvermeidliche Folge davon ist das Sinken der Löhne; wie überall eine Preisreduktion eintritt, sobald das Angebot die Nachfrage übersteigt. Hoteldirektoren dagegen gibt es nie genug und es ist wirklich befremdend, dass junge, talentvolle Leute sich nicht mehr dieser Karriere zuwenden. Es ist allerdings wahr, dass es für eine solche Stellung umfassender, weitgehender Kenntnisse benötigt. Um wirklich mit Erfolg arbeiten zu können, bedarf ein Hoteldirektor Verstand, Kenntnisse, Erfahrung, Ehrlichkeit, geschäftlichen Scharfsinn, Takt, Urteilsvermögen, Selbstkontrolle und die Fähigkeit, Andere zu kontrollieren. Seine Lebensweise muss tadellos, sein Wort unanfechtbar sein. Er muss zu gleicher Zeit freigiebig und sparsam und sowohl auf unvorgesehene Geschäftslautheit, wie auch auf einen plötzlichen Andrang im Geschäft gefasst sein. Mit einem Wort: er muss zu jeder Zeit Herr seiner selbst und Herr der Situation sein. Es darf gesagt werden, dass Wenige alle diese Bedingungen erfüllen und ebenso wahr ist, dass viele Direktoren in Stellen geduldet werden, in welchen sie nicht einen Monat verbleiben könnten, wenn die Auswahl an tüchtigen Direktoren grösser wäre, als es thatsächlich der Fall ist. Es gibt kein Geschäft, in welchem ein junger, strebsamer Mann besser und lohnender Karriere machen kann, als im Hotelfach."